



Sommaire

- **Lancement officiel du Plan de développement économique de la Communauté**
- **Logement social et abordable : les municipalités sont appelées à se prononcer**
- **Les temps forts de la consultation publique sur le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement**
- **Avant-projet de règlement métropolitain sur l'assainissement des eaux usées : la Communauté consulte les municipalités**

Le Métropolitain entend faire connaître, sur une base bimestrielle, les dossiers d'actualité qui marquent l'exercice des compétences de la Communauté métropolitaine de Montréal. Ce bulletin d'information s'adresse à tous les partenaires et citoyens qui vivent et travaillent dans la région métropolitaine afin qu'ils puissent se sentir impliqués dans la nouvelle dynamique qui se met en place.

Le Métropolitain est disponible sur le site Internet de la Communauté à l'adresse suivante : www.cmm.qc.ca.

La Communauté métropolitaine de Montréal regroupe 63 municipalités et 3,4 millions d'habitants, soit près de la moitié de la population du Québec. Elle est un organisme de planification, de coordination et de financement dans les champs de compétences stratégiques suivants :

- * Aménagement du territoire
- * Développement économique
- * Environnement
- * Logement social
- * Développement artistique ou culturel
- * Équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain
- * Transport

La Communauté procède au lancement officiel de son

Plan de développement économique

Le 9 mai dernier, monsieur Gérald Tremblay, président de la Communauté métropolitaine de Montréal et maire de Montréal, lançait officiellement le Plan de développement économique de la Communauté, intitulé *Cap sur le monde : pour une région métropolitaine de Montréal compétitive*.

Parmi les invités, on notait la présence de monsieur Claude Béchar, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec (MDEIE), de madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions du Québec (MAMR) et de l'honorable Jacques Saada, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (DEC).

Ce plan propose notamment une stratégie de développement reposant sur les 15 grappes industrielles identifiées sur le territoire de la Communauté. Pour ce faire, la Communauté, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le secteur privé investiront au total 6 millions de dollars par année pour rendre la grande région métropolitaine plus compétitive à l'échelle mondiale. Ces fonds financeront la création de secrétariats de grappes et, plus particulièrement, les projets à valeur ajoutée qui permettent aux grappes de devenir plus compétitives.

Lors du lancement officiel du plan de développement économique, monsieur Tremblay a présenté avec enthousiasme les quatre premiers leaders des grappes industrielles à avoir répondu à l'appel de la Communauté. Il s'agit de monsieur Jacques St-Laurent, président de Bell Hélicoptère, pour la grappe *Aérospatiale*, monsieur Martin Leblanc, vice-président exécutif de Caprion pharmaceutique, pour la grappe *Sciences de la vie*, monsieur Martin Tremblay, président-directeur général de Ubisoft Montréal, pour la grappe *Technologies de l'information* et monsieur François Macerola, vice-président aux affaires juridiques et commerciales du Cirque du Soleil, pour la grappe *Cinéma*.

Pour de plus amples renseignements à l'égard du Plan de développement économique et des grappes métropolitaines, vous pouvez consulter les documents disponibles à la CMM ou le site Internet : www.cmm.qc.ca/pde.



Sur la photo, de gauche à droite :
François Macerola, Gérald Tremblay, Martin Leblanc, Nathalie Normandeau, Martin Tremblay, Claude Béchar, Jacques St-Laurent, Michelle D'Auray

Logement social et abordable : les municipalités sont appelées à se prononcer

Le 30 mai 2005, la Communauté a fait parvenir aux 63 municipalités de son territoire un document de discussion intitulé *L'accès à un logement de qualité pour chaque ménage de la Communauté métropolitaine de Montréal*, portant sur les orientations de la Communauté en matière de logement social et abordable.

Ce document d'orientation fait suite à plusieurs mois de travail avec les élus du comité exécutif, de la commission du logement social et les professionnels des municipalités membres. C'est à titre d'organisme métropolitain de planification, de coordination et de financement que la Communauté a identifié un certain nombre de défis à relever, de même que des orientations et des mesures à mettre en place.

Les orientations présentées découlent directement de la Vision 2025, laquelle vise à bâtir une communauté solidaire, attractive, compétitive et responsable. Toute cette démarche est sous-tendue par le principe d'assurer l'accès à un habitat de qualité à chaque ménage de la Communauté. En effet, si la majorité des gens parviennent à se loger par eux-mêmes de façon satisfaisante, nombreux sont ceux qui rencontrent des difficultés à accéder à un logement convenable et à prix abordable. Soulignons qu'à l'échelle de la Communauté, 125 000 ménages consacrent plus de la moitié de leurs revenus bruts à se loger.

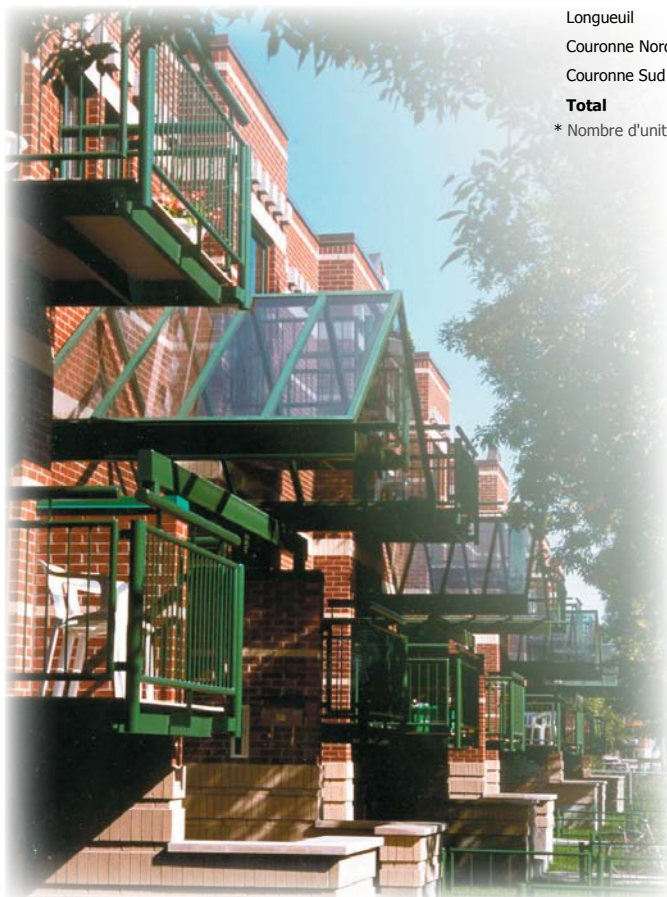
Avec la création de la Communauté, le financement du logement social dans la région métropolitaine de Montréal a été modifié de façon importante. Aujourd'hui, toutes les municipalités membres de la Communauté participent au financement de la contribution municipale en matière de logement social et abordable, qu'elles accueillent ou non de telles unités de logement sur leur territoire.

Les municipalités de la Communauté ont jusqu'au 15 août pour faire part de leurs commentaires. Par la suite, la Communauté produira un projet révisé, pour adoption au printemps 2006.

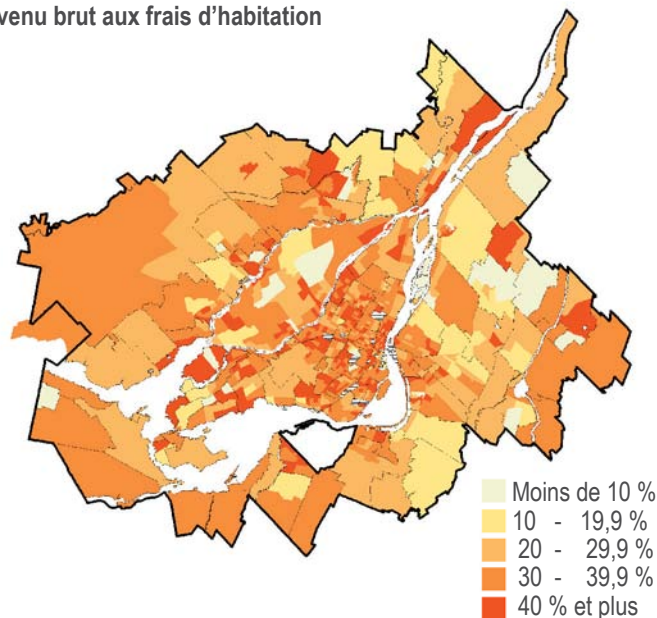
Répartition des unités de logement social et abordable sur le territoire de la CMM, 2004

	Habitations à loyer modique (HLM)	Programme de supplément au loyer (PSL)*	Programmes AccèsLogis et Logement abordable (volet social et communautaire)*	Ensemble des unités financées par la CMM
Montréal	21 164	6 138	6 074	33 376
Laval	1 120	421	317	1 858
Longueuil	2 277	567	439	3 283
Couronne Nord	1 281	338	437	2 056
Couronne Sud	1 339	277	501	2 117
Total	27 181	7 741	7 768	42 690

* Nombre d'unités engagées.



Proportion de ménages locataires qui affectent plus de 30 % de leur revenu brut aux frais d'habitation



Les temps forts de la consultation publique sur le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement



Consultation publique, secteur Montréal Ouest, 19 mai 2005

de gauche à droite:

- M. Pierre Bourbonnais**, membre du comité exécutif de la Communauté et maire de Chambly
- M. Robert Libman**, maire de l'arrondissement de Côte Saint-Luc—Hampstead—Montréal-Ouest
- Mme Francine Senécal**, vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal et conseillère de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
- M. Claude Carignan**, maire de Saint-Eustache
- M. Stéphane Harbour**, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et maire de l'arrondissement d'Outremont
- M. Bertrand Girard**, conseiller de l'arrondissement du Vieux-Longueuil
- M. Basile Angelopoulos**, conseiller municipal de Laval

Du 3 mai au 9 juin, les membres de la commission de l'aménagement ont tenu neuf assemblées de consultation publique sur le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

Sous la gouverne de madame Francine Senécal, présidente de la commission de l'aménagement, et de monsieur Claude Carignan, vice-président, les séances ont débuté par une brève présentation du projet. L'exposé faisait état notamment de l'urgence qu'a la grande communauté métropolitaine de devenir plus attractive pour de nouveaux investisseurs et résidents sur tout son territoire.

Les consultations publiques sur le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement avaient pour but d'échanger avec la population sur des choix déterminants à l'égard de notre cadre de vie à venir.

Les principaux éléments dont tient compte le projet sont : le vieillissement de la population, la démographie, le développement urbain, l'amélioration des transports, la précarité des ressources naturelles, la qualité et la protection de l'environnement.

Les assemblées publiques ont rassemblé 350 personnes et ont permis la présentation de 38 mémoires et d'une quarantaine d'interventions.

La prochaine étape, au début juillet, sera l'étude des avis déposés par les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC), les commissions scolaires et le gouvernement du Québec. Le dépôt du rapport de consultation publique au comité exécutif de la Communauté est prévu pour la mi-octobre.



Consultation publique, secteur couronne Sud, 26 mai 2005



Consultation publique, secteur couronne Nord, 3 mai 2005
Présentation du mémoire de l'Union des producteurs agricoles (UPA) Lanaudière
- **Marcel Papin**, 1er vice-président de l'UPA Lanaudière

Avant-projet de règlement métropolitain sur l'assainissement des eaux la Communauté consulte les municipalités

Le 28 juin dernier, le comité exécutif de la Communauté a convenu de transmettre aux municipalités de son territoire l'avant-projet de règlement métropolitain sur le contrôle des déversements d'eaux usées dans les ouvrages d'assainissement et les cours d'eau afin de recevoir leurs commentaires.

L'avant-projet de règlement proposé est le résultat des échanges qui ont eu lieu depuis 2002 avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les associations industrielles, et les membres de la commission de l'environnement, du comité technique et du comité exécutif de la Communauté.

<< Cet avant-projet de règlement met en oeuvre les notions suivantes :

- * harmonisation des nombreux règlements existants dans les municipalités de la Communauté ;
- * aucun recul environnemental par rapport à la réglementation existante ;
- * mise à jour de certains paramètres par rapport à l'avancée des technologies depuis vingt-cinq ans ;
- * délégation de la mise en application aux autorités locales (municipalités ou régies) ;
- * adaptabilité de certaines contraintes en fonction des besoins particuliers de certaines municipalités ;
- * respect de l'autonomie locale dans l'administration du règlement (permis, tarification et poursuite des contrevenants).

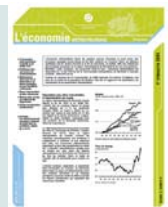
>>

Documents à consulter sur le site Internet de la Communauté

<< L'économie métropolitaine >>

The Metropolitan Economy 4e trimestre 2004 (volume 2, numéro 4)

http://www.cmm.qc.ca/publications/documentscmm/documents/economie_metro_v2n4_fr.pdf



<< Consultation sur le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement >>

Les mémoires déposés dans le cadre des consultations publiques sur le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement sont disponibles à l'adresse suivante :

http://www.cmm.qc.ca/psmad/document_memoire.html

<< Rapport financier 2004 >>

Vous pouvez consulter le rapport financier 2004 de la Communauté sur le site Internet de la Communauté dans la section *publications*

http://www.cmm.qc.ca/publications/documentscmm/documents/RapportFinancier2004_DS.pdf